



Conseil communal  
de L'Abbaye

**CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE**  
**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022**

Présidence : Mme Véronique Rochat,  
Présidente.

Scrutateurs : Mme Grobet Heidi et M.  
Bocion Julien

Absent : M. Rochat Jacky

Excusés : MM Berney Gaël, Desarzens Steve et Mmes Ducommun Alexandra, Golay-Cardinaux Mary-Lise, Piazzini Anaïs.

C'est à la salle du conseil communal de l'Abbaye et en présence de 32 Conseiller(e)s que Mme la présidente ouvre cette séance en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

Adoption du PV :

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022 est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à Mme Bodenmann pour sa rédaction.

**Communication du bureau** :

Mme la Présidente donne lecture des courriers suivants :

- 1) La lettre de démission de Mme Enola Nussbaumer, laquelle prendra effet au 31.12.22. Nous la remercions pour le temps passé au sein de notre commune.
- 2) La « *Pétition au Conseil communal pour la gratuité du stationnement sur la commune pour tous les habitants et commerçants* ». Cette dernière a récolté 219 signatures mais seulement 111 des signataires sont domiciliés sur notre commune. Nous n'avons pas de personne de référence à recontacter, merci de nous le signaler en cas d'informations complémentaire. La question de nommer une commission et de vérifier la recevabilité de cette pétition se pose alors que le préavis va arriver également.

Mme la Présidente demande à M. Christophe Bifrare, Syndic, s'il peut nous en dire plus à ce sujet.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Je rappellerai juste l'article 57 du règlement du Conseil communal : le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité contrairement à la motion. Le préavis à venir vise à répondre à une motion déposée par le Conseil communal.

Mme la Présidente rappelle les dates des séances du Conseil communal de l'année prochaine :

- 4 avril
- 13 juin
- 12 septembre
- 10 octobre
- 12 décembre

ORDRE DU JOUR

1. Prévis n°15/2022 – Budget 2023
2. Prévis n°16/2022 – Réponse au Postulat « Pour un Trafic Apaisé à la Vallée »
3. Communications de la Municipalité
4. Divers et propositions individuelles

Aucunes remarques n’y étant apporté, l’ordre du jour sera suivi tel que présenté.

**1. Préavis municipal n° 15/2022 – Budget 2023**

Mme Nadine Touri, rapporteuse, nous donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Nous en retiendrons les conclusions suivantes :

**Le budget 2023 prévoit :**

Aux charges frs. 8'299'312.00

Aux recettes frs. 8'084'621.00

**Excédent de charges frs. 214'691.00**

Le budget présenté se solde avec un excédent de charges mais reste raisonnable. Pour rappel, les budgets des deux dernières années sont également déficitaires, cependant les comptes annuels des années 2020 et 2021 sont bénéficiaires.

La Commission de gestion reste confiante envers la Municipalité pour la bonne gestion de ses finances. Au vu de ce qui précède, la commission de gestion, à l’unanimité, propose aux conseillers d’adopter les conclusions suivantes :

1. **D’adopter** le budget de la Commune de l’Abbaye pour l’année 2023 tel que présenté, avec un excédent de charges de CHF 214'691.00
2. **De relever** la Commission de gestion de son mandat

Madame la Présidente laisse la place aux éventuelles questions sur le rapport et ouvre ensuite un temps de discussion sur le préavis.

M. Louis-François Berney : Je suis quelque peu surpris par la longueur du texte en pages 3-4 intitulé « *La Scène* ». Est-ce que le municipal en charge peut nous en expliquer la raison.

M. Patrick Berktold, Mpl : C’est un tout nouveau projet auquel nous participons, d’où ces explications plus détaillées. Nous verrons comment celui-ci se développera durant l’année à venir. En fonction de ceci, le budget pour l’année 2024 pourra être - si nécessaire - réajusté.

Mme Véronique Rochat, Présidente, passe en revue le budget 2023 chapitre par chapitre en laissant la place aux éventuelles remarques.

La discussion générale sur le budget n'étant pas demandée, Mme Véronique Rochat, Présidente, passe au vote et les deux conclusions précédentes sont acceptées à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à la rapporteuse et à la commission pour leur travail.

## **2. Préavis municipal n° 16/2022 – Réponse au Postulat « Pour un Trafic Apaisé à la Vallée »**

M. Quentin Bonny, rapporteur nous donne lecture du rapport de commission.

Nous retiendrons l'exposé des réflexions de la commission ainsi que les réponses apportées par la Municipalité sur les sujets suivants :

1. Membres du groupe de travail inter-entreprises
2. Offre et accessibilité des transports publics
3. Transition vers la mobilité douce
4. Débat démocratique
5. Information et prévention

En conclusion, la commission propose à l'unanimité :

1. **D'approuver** la réponse de la Municipalité au postulat de Mmes Solenne Rochat et Mathilde Guhl « Pour un trafic apaisé à la Vallée ».

Mme la Présidente laisse la place aux éventuelles questions sur le rapport et ouvre ensuite un temps de discussion sur le préavis. La parole n'étant pas demandée, Mme Véronique Rochat, Présidente, passe alors au vote et la conclusion suivante est acceptée à la majorité avec une abstention. Nous remercions le rapporteur ainsi que la commission pour le travail effectué.

## **3. Communication de la Municipalité**

### **NOUVEAU COLLABORATEUR / Cb**

M. Hervé Maillard, qui a fini sa période d'essai de trois mois, est désormais engagé à 100% au sein de l'équipe communale. Bienvenue à lui.

### **SEANCE SEVJ -PENURIE D'ELECTRICITE/ Cb**

Dans le cadre de plusieurs séances auprès des entreprises et des habitants, nous avons pu expliquer ce que le canton attendait de nous. Mon collègue, M. Luc Berney, nous en dira un peu plus sur les PRU tout à l'heure.

### **TRAVYS/ Cb**

Une présentation de TRAVYS a eu lieu dont voici quelques points à retenir :

Aujourd'hui TRAVYS a une collaboration un peu plus marquée avec les CFF. Le sillon *le Pont - le Brassus* est exploité par les CFF mais les infrastructures restent à TRAVYS. D'autres

synergies de collaboration existent en ce qui concerne la liaison *Orbe - Chavornay*. Sachez que nous avons un représentant de la Vallée de Joux en la personne de M. Lionel Baruchet, il est au comité d'administration de TRAVYS. Il y a un projet de rénovation de la gare du Sentier à l'horizon 2025, estimé à environ 20 millions. Ils espèrent déposer les autorisations officielles auprès de la confédération en 2023. De même, des modifications sont prévues pour la gare du Lieu sur le système de sécurité des voies. Concernant la gare du Pont, l'année prochaine aura lieu la réfection complète du tunnel des Epoisats. Ceci impliquera malheureusement un système de bus durant 6-7 mois. La rénovation de la gare du Pont arrivera quant à elle plus tard.

#### **REMERCIEMENTS A LA FAMILLE ROCHAT / Cb**

Lors d'une soirée au musée du Vacherin, nous avons pu adresser nos remerciements à la famille Rochat pour leurs 27 années d'alpage. Une cloche officielle de la commune leur a été remise.

#### **LIVRE DES ROCHAT / Cb**

Avec mon homologue du Lieu, nous nous sommes rendus à l'inauguration du livre « *Les Rochat, de la famille comtoise à la tribu vaudoise* ». Il y avait environ 160 Rochat présents dans la salle et ce fut un moment très chaleureux.

#### **MARCHE DE NOEL / Cb**

J'ai eu l'occasion de me rendre au désormais traditionnel coupé de ruban du marché de l'Abbaye le 25.11.22 dernier, c'était très sympathique.

#### **SOIREE PUBLIQUE DE PRESENTATION DES HORODATEURS / Cb**

Nous avons pu présenter notre projet devant environ 150 personnes lors de ce débat public, défendre nos positions et prendre note des remarques qui nous ont été adressées. A la suite de cela nous présenterons notre préavis.

#### **POLE SANTE VALLEE DE JOUX / Pb**

En date du 24 novembre dernier, lors de l'assemblée générale extraordinaire des eHnv, les délégués des communes présentes ont accepté quasiment à l'unanimité (66 oui et 1 abstention) le transfert de la parcelle N°1636 comprenant le bâtiment de l'Hôpital ainsi que la parcelle N° 3113. C'est ce 5 décembre courant, également lors d'une l'assemblée générale du Pôle Santé Vallée de Joux, que les délégués ont accepté « la transmission » de ces 2 passerelles des eHnv au PSVJ. Ce dernier peut grâce et avec l'aboutissement de ces transferts, poursuivre ses missions et développer ses futurs projets de manière plus sereine.

**SOURCE DU CROSET AU BOUCHER / Pb**

Vous avez accepté en date du 25 avril le préavis N°8/2022 relatif à la réfection de la zone de captage de la source du Croset au Boucher. Les travaux débutés à la mi-octobre pour une durée d'un mois. Les travaux se sont bien passés, le maître d'œuvre a mis en ouvrage les drains et les argiles étanches. Il a également capté les sources venant de 3 zones distinctes sur 2 fouilles opposées, de 30 mètres à gauche et 22 mètres à droite du mur limitrophe. Le résultat est très prometteur, le débit régulier et 4 départs distribueront l'eau aux alpages concernés. Nous adresserons tout prochainement les factures acquittées pour l'obtention des améliorations foncières (subventions fédérales et cantonales).

**LE BUCLEY / Pb**

Cédric Rochat et son fromager ont obtenu une magnifique note de l'interprofessionnelle du Gruyère d'alpage AOP. Avec un 19,5 sur 20 après une première année d'exploitation, nous pouvons être fiers de compter après la Duchatte, un 2ème chalet faisant la renommée de notre Commune pour la qualité de sa production de fromages d'alpage.

Le Bucley est également cité par le Parc Jura Vaudois pour sa participation active dans le projet « Alpages sentinelles ». En effet, 3 alpages du territoire du parc sont et seront observés durant 10 années sur les ressources fourragères, les pratiques de l'exploitant et les données climatiques. Comment : Par la pose de 4 placettes faisant office de réseau d'observation du suivi des herbages et des rencontres régulières avec l'amodiateur.

L'objectif étant de mieux connaître les évolutions en cours afin d'accompagner les exploitants et les propriétaires dans la gestion de leurs alpages face aux défis à venir.

**LE PARC JURA VAUDOIS / Pb**

La Commune de L'Abbaye ainsi que celles du Lieu, du Chenit et de Vaultion participent à un projet régional en faveur du rougequeue à front blanc.

Habitant traditionnellement dans les quartiers présentant une faible densité d'habitation, on le trouve à la Vallée de Joux d'avril à octobre. Cet oiseau fait partie des espèces menacées et pour lesquels des mesures de conservation simples et pragmatiques sont ciblées

Ces mesures sont les suivantes :

- Pose de nichoirs,
- Adaptation du mode de gestion des espaces verts (prairies fleuries),
- Plantations d'arbres fruitiers, de bosquets,
- Action de sensibilisation et de promotion,
- Lutte contre les plantes exotiques,
- Renoncer aux produits phytosanitaires.

Un inventaire a été effectué et un catalogue de mesures adopté par la Municipalité. Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément.

### **PLACE DE JEUX DE VERS CHEZ GROSJEAN AUX BIOUX / Pb**

Une manufacture horlogère de La Vallée de Joux s'est approchée de la Municipalité dans le cadre du projet intitulé « Action régionale autour du Lac ».

Concrètement, il s'agit d'une participation financière pour la création d'espaces pour les pique-niques et de faire fabriquer les éléments par les collectivités locales ou autres entreprises de la vallée de Joux.

La Municipalité a répondu et présenté un projet pour la réalisation d'un espace pique-nique avec 4 tables et bancs en chêne massif ainsi que 3 grills orientables.

L'implantation de ces objets se fera fin mai 2023 sur la parcelle N° 232, propriété de la Commune, située au bord du lac, à proximité du camping à La Ferme. Cette parcelle étant déjà équipée de toilettes publiques et d'un point d'eau, permettra aux promeneurs, également aux collaborateurs des entreprises régionales de profiter de ces infrastructures. Les élèves des écoles qui privilégient les promenades autour du lac de Joux seront également de potentiels utilisateurs.

D'autre part et afin de renforcer l'attrait de cet espace de pique-nique, un projet d'implantation d'un abri couvert vous sera présenté d'ici la fin de l'année.

### **LES COLLONDES / Cp**

Les travaux sont terminés pour cette année, les deux tiers de la conduite d'eau potable ont été posés (600m sur 870m prévus). Quatre maisons ne sont pas encore raccordées aux nouvelles conduites mais les travaux reprendront au printemps pour finir le remplacement de la conduite d'eau potable et pour réaliser la mise en séparatif aux épanchoirs. Le tapis définitif sera posé cet été.

### **INFORMATIONS SUR LES PRU / Lb**

Dans le cadre de la crise énergétique, des mesures nous sont imposées par le canton.

Respectivement, la Confédération met en place le plan OSTRAL qui consiste, dans l'ordre, à :

- Appeler à économiser l'énergie.
- Restreindre l'utilisation de certains usagers.
- Contingenter les gros consommateurs (100'000 kWh/an).
- Délester et couper périodiquement l'électricité par région (4h sans électricité, 8h avec) dans le but de limiter un éventuel blackout.

Les missions spécifiques des communes sont les suivantes :

- Mettre en œuvres des mesures d'économies d'énergies.
- Informer et sensibiliser la population, le Conseil communal ou général, les employés communaux et les entreprises.
- Assurer l'information sur la base des renseignements donnés.
- Sécuriser les systèmes d'eau potable, d'évacuations et d'épurations des eaux usées.

- Planifier le déploiement des Points de Rencontre d'Urgence (PRU). Il s'agit d'un point de rassemblement par commune jusqu'à 5000 habitants. Ils sont destinés à la population menacée ou sinistrée, en cas de catastrophe.

Les informations nous parvenant sont échelonnées, au début il semblait que c'était très catastrophique, désormais un peu moins. Nous essayons de faire preuve de pragmatisme. Le PRU doit répondre à plusieurs contraintes telles qu'être : en dur, hors sol, pourvu en énergie, en électricité, chauffé, les abris atomiques ne peuvent pas être utilisés à cette fin etc. Un des moyens de communication de dernier recours serait d'utiliser des radios fournies par le canton. La PC a un peu temporisé les demandes des cantons.

Un délai d'un mois est prévu pour l'information en cas d'éventuel délestage. Le PRU de notre commune serait situé à l'Hôtel de Ville. Nous avons rapatrié la génératrice d'un alpage, son utilisation serait polyvalente, soit pour les stations d'épurations, soit pour réalimenter le bâtiment. Il faudrait installer un système permettant de permuter de l'un à l'autre mais, en cas d'urgence nous aurions ce mois-là pour effectuer ces travaux très onéreux.

#### **MEILI/Ch**

Dû à la guerre en Ukraine, le Meili aura du retard. En attendant nous avons un véhicule en prêt.

#### **PATROUILLEURS / Ch**

L'ASIVJ recherche pour 2023 des patrouilleurs pour l'école des Bioux, merci de me faire signe en cas d'intérêt.

Mme Véronique Rochat, Présidente, demande s'il y'a des questions ou remarques supplémentaires.

M. Roger Dayagbo : Concernant la prise de paroles de la Municipalité, je remarque que ça tourne toujours dans le même sens, pourrait-on donner la parole à Mme Harlé en premier ou alors tourner d'une autre manière pour une question d'égalité ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Il est de rigueur dans la séance du Conseil communal que ça tourne dans l'ordre hiérarchique des élus, après si vous souhaitez un changement je n'ai rien contre. Lors de nos séances hebdomadaires de Municipalité ce système a été aboli.

M. Patrick Berktold, Mpl : Je souhaitais rendre réponse à M. Louis-François Berney concernant le droit de recours qui ne figurait pas sur les courriers envoyés aux amodiataires. Le projet de lettre a été soumis à notre conseiller juridique qui n'a rien remarqué d'anormal étant donné qu'un délai légal de 30 jours est toujours en vigueur dans ces cas-là. Nous avons informé les amodiataires lors d'une rencontre physique, un PV leur a été adressé puis une rencontre avec les Croisettes a eu lieu. En fin de compte ces fameuses lettres de résiliations de baux ont été envoyés. Je crois que nous n'aurions pas pu faire plus.

Mme Véronique Rochat, Présidente, après avoir demandé s'il y'avait des questions supplémentaires, clôt le chapitre des communications de la Municipalité.

#### **4. Divers et propositions individuelles**

Mme la Présidente laisse la place à la discussion et aux propositions individuelles.

M. Louis-François Berney :

- 1) Je me faisais des réflexions sur l'archivage de film super 8 qui sont dans plusieurs familles de la Vallée. Il serait dommage que cela se perde pour les générations suivantes. Pourrait-on transférer ces films en numérique, avec l'accord préliminaire de privés ?
- 2) Concernant la problématique du loup, les Rousses ont souhaité rendre attentif le monde touristique contre la dangerosité de se promener de nuit. Où en sont nos réflexions ?
- 3) Le canton de Vaud va doubler ses logements protégés pour les seniors d'ici 2030. Pourrait-on avoir plus d'informations sur le nombre de places disponible pour de potentiels candidats à ce genre de logements, sur la commune de l'Abbaye mais aussi sur les trois communes ? Pourrait-on envisager que l'usine Valjoux deviennent l'un de ces centres ? A la Vallée, il devient difficile de trouver des emplacements et des logements pour nos aînés.

M. Christophe Bifrare, Syndic :

- 1) Concernant le super 8, un seul film en notre possession a été numérisé, il s'agit de celui du 400em. Certains particuliers peuvent nous faire parvenir leurs films et s'ils présentent un intérêt communal nous nous y intéresseront volontiers.
- 2) La question du loup nous préoccupe passablement. Nous essayons de faire bouger les choses auprès de Mme Christelle Luisier, du Conseil d'Etat et des chefs de service mais c'est un gros paquebot difficile à faire bouger.
- 3) Les appartements protégés nous intéressent activement. Au niveau de la Vallée de Joux nous avons une couverture qui est intéressante - suffisante peut-être pas - mais intéressante. Valjoux est situé en zone industrielle, zone d'activité/mixité inter village. Que va devenir ce bâtiment, on ne le sait pas, mais c'est la propriété du Swatch Group et ils n'ont pas l'intention de vendre pour le moment.

M. Patrick Berktold, Mpl :

- 2) Pour la question du loup ; une sensibilisation aux promeneurs a été mise en place via des panneaux sur le fait de ne pas trop approcher les troupeaux. J'ai rencontré M. Jérémy Moulin, biologiste et directeur de la fondation OPPAL (Organisation Pour la Protection des Alpagnes) pour qu'il me présente cette fondation. Il y avait 10 loups en 2010 en Suisse, 77 en 2017, 150 en 2021, plus de 200 en 2022 et si rien ne se fait, il y aura plus de 350 loups en 2024. Leur fondation a agi sur 10 alpages du Jura vaudois avec diverses techniques d'effarouchement. Sur 32 observations, cinq attaques ont été déjouées. Leur souhait pour 2023 serait d'être plus présents avec d'avantage de bénévoles, de renforcer les relations avec les amodiataires et d'être un relais avec les agriculteurs pour réduire les clivages.



J'ai adressé, d'entente avec la Municipalité, un questionnaire à l'ensemble des amodiataires de la communes, des amodiataires des 3 villages ainsi que des propriétaires de chalets d'alpages sur le territoire communal. Il comprend 4 volets concernant :

- L'identification de la personne,
- Le recensement du nombre d'attaques, à quels endroits, le nombre de bêtes touchées, la modification du comportement du bétail et ont-ils vu/entendu le loup.
- La relation avec les politiques, avec la presse, avec diverses fondations.
- Des pistes d'améliorations, donner la parole aux amodiataires.

J'ai été contacté par une députée de l'Isle pour les diffuser sur les communes du pied du Jura. Le président de la société vaudoise d'économie alpestre veut le diffuser à l'ensemble des amodiataires. L'idée est de faire ensuite une synthèse de ces réponses et de l'envoyer à Mme Dittli et à M. Venizelos, à l'Office fédéral de l'agriculture et de la faune, à la présidence du Grand Conseil et au préfet.

3) Pour la question des seniors, il manque de lits en EMS mais, il est impossible de répondre à la demande qui va émaner de toutes ces personnes arrivant à un âge avancé par la construction d'EMS. La volonté politique est de renforcer les soins à domicile. Mme Meylan pourra peut-être nous en dire plus sur un projet du Pôle Santé. Concernant les appartements protégés, il y a ceux de la Baie du Lac, les 66 appartements de la fondation Grohe au Sentier, des appartements au Brassus et un projet qui grandit aux Charbonnières (ancienne salle). Le CMS a le mandat de faire les évaluations des candidats, mais il faut répondre à certains critères pour rentrer dans ces appartements.

3) Mme Pascale Meylan : Il y a le projet de construire un nouvel EMS dont le concours devrait démarrer à l'automne 2023. Il s'agirait d'un nouveau lieu de vie pour des résidents, permettant d'offrir des prestations de psychiatrie d'âge avancé et de gériatrie. Le nombre actuel de 44 lits devrait passer à 72 à l'horizon 2026-2027. Ce projet de longue date, déjà porté par les EHNV, a pu être réactivé avec le soutien de la direction générale de la cohésion sociale. Ce nouveau lieu de vie se situerait sur le terrain attenant à l'hôpital.

M. Henrique Dias Mendez : Ce printemps nous avons évoqué un préavis pour des travaux au centre sportif, où en sommes-nous ?

Mme Harlé Carole : Une demande d'offre a été faite à plusieurs architectes, notre choix se portera sur l'un d'entre eux en début d'année.

M. Stefan Blondeau : Empruntant régulièrement la route entre le Pont et Vallorbe, je constate qu'il y a régulièrement des fragments de roche vers la Pierre à Punex en cas de gel/dégel, est-il prévu de sécuriser l'endroit ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Il s'agit justement de la limite communale. Des travaux de soins culturels ont déjà été effectués (élagage, mise d'arbres en travers etc.) C'est sous l'égide de la DGE, j'imagine qu'ils feront quelque chose.

Malheureusement on constate, après réouverture d'autres endroits sécurisés tout l'été, qu'il y a déjà des éboulis après 15 jours.

J'en profite pour remercier chacun d'entre vous, au nom de la Municipalité, pour l'excellente année que nous venons de passer ainsi que pour tout ce début de législature. La bonne collaboration que nous entretenons est un luxe à mon sens. Je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'années.

Mme la Présidente, remarquant qu'il n'y a plus de question, rappelle notre prochaine séance le mardi soir 4 avril prochain. La séance se termine à 21h18.

La Présidente :

La secrétaire :

Véronique Rochat

Clémentine Bodenmann